



Prorogation de la durée de vie de la société

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

*Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex*

- ✓ 2 exemplaires **originaux, enregistrés au centre des impôts**, du procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant décidé la prorogation
- ✓ 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal
- ✓ Attestation de parution dans un journal d'annonces légales (pour les SNC ou les SCS, copie de l'insertion)
- ✓ <<<Imprimé M2>>> rempli et signé en **original** sur les **3** feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Extrait **K Bis** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- ✓ Chèque de **89.54 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET